ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 30 Octobre 2018

Présents : MM. GUIZZARDI (Membre du Comité de Direction), GARCIA (Président), , ABEILLE.
Excusé(s) : MM. CRUZEL, POLI, DANY. Mmes NICOLAS, MAULET.

U19

HORAIRES DES RENCONTRES PERIODE HIVER

A partir du 1er Novembre 2018 les rencontres de championnat seront à jouer **à 15h30 pour les clubs suivant :**
PERTUIS USR / ENTRAIGUES US / MONTFAVET SC / TOUR D'AIGUES US / BOLLENE RCB (stade DI MECO) / COURTHEZON SC / ST REMY AS / CALAVON FC / VENTOUX SUD FC (stade BEDOIN) / CAVAILLON ARC (stade PAGNETTI).

Les rencontres de championnat et coupes se déroulant sur des terrains dépourvus d'éclairage seront fixés **à 15h00.**

D1 : BARBENTANE O. / PERNES ESP. (stade Rame).

D2 :

== Poule A

DENTELLES FC / JONQUIERES SC / PERNES ESP 2 (stade Rame) / VENTOUX SUD FC (MAZAN Cosec).

== Poule B

ARC CAVAILLON (stade Jean Roman) / MAILLANE SDE / VAL DURANCE FA (stade Orgon) / GADAGNE SC.

Les clubs ci-dessous disposant d'un stade avec éclairage homologué par le District, et ayant fait la demande, joueront **à 16h00.**

D1 : LE PONTET GD AV US 2 (stade Montbord et St Louis honneur) / PERNES ESP (stade Bernal) / VEDENE AC (La Banastière 1).

D2 :

== Poule A

MONTEUX O. (stade St Hilaire).

== Poule B

AVIGNON ACA (stade Dulcy) / MOLLEGES FC / LES ANGLES EMAF.

U17

U17 D1

Le match n° 51332.1 : **ORANGE FC 1 / SORGUES ESP 1** du 11/11/2018 est avancé au **10/11/2018 à 17h00 au stade Clapier** (accord des 2 clubs).

U17 D2

== Poule A

Le match n° 51464.1 : COURTHEZON SC / AUTRE PROVENCE est inversé et se jouera le **10/11/2018 à 15h00 au stade de MOLLANS.**

Le match retour se jouera le **17/03/2019 à 10h30 au stade de la Roquette à COURTHEZON.**

Considérant que l'équipe de MORIERES ACS 1 a émis le souhait de se retirer de ce championnat U17 D2 car il rencontre trop de difficultés.

Considérant que pour conserver l'éthique et l'esprit sportif de ce championnat, l'équipe de MORIERES ACS 1 est reversé dans le championnat U17 D3.

De ce fait, MORIERES ACS 1 est forfait Général en U17 D2.

MORIERES ACS devra rattraper ces 2 matchs en retard et **ne pourra monter en catégorie supérieure** en fin de saison. **Tous les résultats de MORIERES ACS sont annulés.**

U17 D3

== Poule B

Considérant que l'équipe de MORIERES ACS 1 a émis le souhait de se retirer de ce championnat U17 D2 car il rencontre trop de difficultés.

Considérant que pour conserver l'éthique et l'esprit sportif de ce championnat, l'équipe de MORIERES ACS 1 est reversé dans le championnat U17 D3.

De ce fait, MORIERES ACS 1 est forfait Général en U17 D2.

MORIERES ACS devra rattraper ces 2 matchs en retard et **ne pourra monter en catégorie supérieure** en fin de saison. **Tous les résultats de MORIERES ACS sont annulés.**